

MT14 | Réaliser une cristallisation de marbre > 2 jours



Publics :

- Salarié intervenant dans le domaine de la propreté et des services associés réalisant des techniques mécanisées de remise en état de sols.
- Personne en reconversion professionnelle.
- Demandeur d'emploi. Agent de propreté en collectivité. Salarié en insertion.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.



Prérequis : Comprendre le français.



Objectifs : Assurer la remise en état des marbres en utilisant la technique de cristallisation.



Contenu :

1 – Reconnaître les différents types de marbres et de pierres marbrières et leurs caractéristiques

- Les marbres naturels
- Les pierres marbrières naturelles
- Les pierres marbrières reconstituées

2- Connaître les techniques de cristallisation de marbres

- La cristallisation chimique
- La cristallisation par apport de matière
- La cristallisation aux disques diamants

3 – Identifier et choisir le matériel ainsi que les produits adaptés.

- La monobrosse adaptée à la cristallisation
- Les différents disques utilisables
- Les produits adaptés

4 – Organiser et appliquer les opérations

- Mettre en œuvre la cristallisation de marbres en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter les gestes et postures adaptés

Pratique :



Compétences et capacités visées :

- Maitriser la technique de cristallisation
- Appliquer les produits de nettoyage adéquats



Modalités pédagogiques et outils :

Exposés, travaux en sous-groupe, mises en situation professionnelle, jeux, démonstrations et essais. Documentation technique. Formateur en techniques professionnelles propreté.

Vidéo projecteur, paperboard, équipement propreté

Modalité d'évaluation : QCM ou questionnement oral

Validation : Attestation suivi de formation



Organisation :

Durée : 2 jours soit 14h en présentiel ou sur site

Lieu : Rennes en INTER ou en INTRA en entreprise, collectivité

Tarif : 700€ HT/pers



Infos +

Accompagnement administratif pour l'établissement du dossier formation

Prévoir une tenue de travail – Chaussures de sécurité **obligatoire**

Délai d'accès : 1 mois à compter de la demande à : contact@kursus-formation.com